

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 07 septembre 2017

Objet : RD - Décision modificative n° 2 du budget général

- date de convocation le 01 septembre 2017 • nombre de conseillers en exercice : 81

L'an deux mille dix-sept, le jeudi sept septembre à vingt heures, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à La Compôte, salle des fêtes, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

• étaient présents : 56

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet - Yvette Fetaz
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	Julien Donzel
Chambéry	Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Mustapha Hamadi - Françoise Marchand - Christian Papegay - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Walter Sartori - Alexandra Turnar
Cognin	Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillemeret
La Ravoire	Marc Chauvin
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	Gérard Marcucci
Saint-Alban-Leyse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	Yves Rivollet
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	
Vimines	Lionel Mithieux

• conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

François Blanc

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 22

de Stéphane Bochet à Dominique Pommat - de Christiane Boisselon à Sylvie Vuillemeret - de Françoise Bovier-Lapierre à Driss Bourida - de Frédéric Bret à Marc Chauvin - de Denis Callewaert à Luc Berthoud - de Nathalie Colin-Cocchi à Alexandra Turnar - de Philippe Dubonnet à Louis Caille - de Henri Dupassieux à Françoise Marchand - de Marie-José Dussauge à Mustapha Hamadi - de Daniel Grosjean à Julien Donzel - de Pierre Hemar à Philippe Gamen - de Muriel Jeandet à Michel Dantin - de Delphine Julien à Aloïs Chassot - de Sylvie Koska à Xavier Dullin - de Bernadette Laclais à Jean-Benoît Cerino - de Céline Lapoléon à Michel Dyen - de Claudette Levrot-Virot à Florence Vallin-Balas - de Anne Manipoud à Alain Thieffenat - de Dominique Mornand à Christine Dioux - de Christophe Richel à Jean-Marc Léoutre - de Jean-Pierre Ruffier à Catherine Chappuis - de Dominique Saint-Pierre à Christian Papegay

• conseillers excusés : 3

Jean-Pierre Coendoz - Daniel Rochaix - Françoise Van Wetter

Les décisions administratives peuvent faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble, dans le délai de deux mois :
- à compter de leur publication lorsque les décisions sont réglementaires,
- à compter de leur notification lorsque les décisions sont individuelles.

*identité provisoire

Conseil communautaire du 07 septembre 2017

délibération n° 302-17 C

objet **RD - Décision modificative n° 2 du budget général**

Jean-Marc Léoutre, vice-président chargé des finances, des transferts de charges, de l'organisation des services et du droit des sols, rappelle que le vote du budget primitif 2017 est intervenu lors du Conseil communautaire du 23 mars 2017. Le budget supplémentaire a quant à lui été voté lors du Conseil communautaire du 15 juin 2017 et une décision modificative lors du Conseil communautaire du 13 juillet 2017.

La décision modificative n° 2 permet d'opérer quelques ajustements de chapitres budgétaires et de régulariser quelques inscriptions sur les opérations d'investissement, notamment sur les opérations pour compte de tiers.

Pour le budget général

Cette décision modificative n° 2 s'équilibre en dépenses et en recettes, en section de fonctionnement pour 0 € et en section d'investissement à hauteur de 1 746 100 €.

Section de fonctionnement

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé	Montant	Chapitre	Libellé	Montant
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	- 17 600,00	002	RESULTATS DE FONCTIONNEMENT	-
012	CHARGES DE PERSONNEL	-	70	PRODUITS DES SERVICES	-
014	ATTENUATION DE PRODUITS	-			
022	DEPENSES IMPREVUES	-	73	FISCALITE	
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	31 100,00	74	SUBVENTIONS	-
65	AUTRES CHARGES DE GESTION	- 13 500,00	74	DOTATIONS	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		77	PRODUITS EXCEPTIONNELLES	
	TOTAL	-		TOTAL	-

Explications complémentaires

Il s'agit principalement d'opérer des virements de crédits sur des chapitres différents en fonction de l'avancée des projets.

Section d'investissement

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé	Montant	Chapitre	Libellé	Montant
			021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	31 100,00
	OPERATIONS			OPERATIONS	
204014	MOYENS SSI	31 100,00			
204002	PLH	-			
458144	OP/TIERS Rue de la Digue COGNIN (VOI)	15 000,00	458244	OP/TIERS Rue de la Digue COGNIN (VOI)	15 000,00
458158	OP/TIERS Av du Stade BARBERAZ (VOI)	50 000,00	458258	OP/TIERS Av du Stade BARBERAZ (VOI)	50 000,00
458164	OP/TIERS PAE Barillettes (CGLE)	1 200 000,00	458264	OP/TIERS PAE Barillettes (CGLE)	1 200 000,00
458161	OP/TIERS PAE Digue (CGLE)	72 000,00	458261	OP/TIERS PAE Digue (CGLE)	72 000,00
458163	OP/TIERS PACR Portail (CGLE)	66 000,00	458263	OP/TIERS PACR Portail (CGLE)	66 000,00
458162	OP/TIERS PAE Croix sud (CGLE)	60 000,00	458262	OP/TIERS PAE Croix sud (CGLE)	60 000,00
458165	OP/TIERS PACR Stadium (CGLE)	270 000,00	458265	OP/TIERS PACR Stadium (CGLE)	270 000,00
	TOTAL	1 764 100,00		TOTAL	1 764 100,00

Explications complémentaires

En section d'investissement, sont proposées des inscriptions pour des opérations pour compte de tiers, notamment dans le cadre des opérations sous mandat pour le compte de Chambéry-Grand Lac Economie, des réajustements de crédits de paiement sur les programmes du PLH et une inscription pour une application mobile vélo dans le cadre du programme ALCOTRA.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Coeur des Bauges,

Vu l'avis de la commission des finances du 05 septembre 2017,

Vu les crédits inscrits aux budgets 2017 de Chambéry métropole - Coeur des Bauges,

Le Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la décision modificative ci-dessus.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 302-17 C

Objet de l'acte : RD - Décision modificative n° 2 du budget général

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 1 - Decisions budgetaires 4 - Décisions modificatives

Date de l'acte : 07 septembre 2017

Annexe :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20170907-lmc1H20041H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H20041H1

Date de transmission en Préfecture : 12 septembre 2017

Date de réception en Préfecture : 12 septembre 2017